Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 23 (1909)

Heft: 3-4

Artikel: Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]

Autor: Courtray, Albert-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744954

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

seines gnädigen Herrn, auch ehrbarer Priester u. a. gegen eine versiegelte Urfehde freigebeten worden ist, übergibt seinen Herren von Luzern alles Gut, das er zu Werdenberg in der Grafschaft oder Herrschaft leibdingsweise von dem wohlgebornen Herrn Wilhelmen, Grafen von Montfort u. Werdenberg sel. Gedächtnisses erhalten hatte, samt dem Hause, Hofstatt, Stadel und Garten zu Buchs[1] und allem Hausrat zu völligem Eigentum.

Hainrich Montforter hängt sein eigenes Insiegel an den Brief und bittet den frommen, vesten Hans Fridrich Hewer, auch sein Siegel anzuhängen. — Die 2 Siegel hangen.

Orig.-Perg. St.-A. Luzern, Urk.-Fasc.

III.

„Johanns Hug, des wolgeborn herren graf Hugen von Montfort sålíger gedåchtnuss lediger sun“, dessen lieber Vetter Hainrich Montforter durch den luzernischen Landvogt Hans Grepper in der Grafschaft Werdenberg ins Gefängnis des Schlosses Werdenberg gekommen „und uff des vorgemelten mins herren graf Hugen sålíger gedåchtnuss sun, den wolgeborn herren Hugen grafen von Montfort, mins gnedigen herren“, u. a. Leute Bitte, auch auf eine verschriebene, versiegelte und geschworene Urfehde und auf Johanns Hugs Vertrösten des Gefängnisses entledigt worden ist, gelobt dem Schultheissen und Rat zu Luzern, ihrem Landvogte für seinen Vetter Hainrich Montforter ein rechter Wär und Tröster zu sein mit 200 rhein. Gulden samt Kosten und Schaden, die ins Schloss Werdenberg zu bezahlen sind.

Johanns Hug Montforter hängt sein „bitschit, wan ich sust anders ergrabens insigel nit enhab“, an; auf seine Bitte siegelt mit Jacob Schwaegler, der Zeit Amman zu Werdenberg. — Die 2 Siegel hangen. St.-A. Luzern, Urk.-Fasc.

Armorial historique
des maisons
de l'Ordre des Chartreux

par

Dom Albert-Marie Courtray.

(Suite.)[2]

(Planche IX-XIV).

2—1090. Notre-Dame de La Torre,

au diocèse de Squillace, en *Calabre,* fondée par Roger I, comte de Sicile et de Calabre, douzième fils et successeur de Tancrède de Hauteville, gentilhomme normand. Cette maison, remise aux cisterciens en 1191, ne fut plus qu'une propriété de la chartreuse des Saints-Etienne-et-Bruno, une fois rendue à notre Ordre en 1513 (voir cette date et 1097).

9. — *D'azur, à la bande échiquetée de gueules et d'argent de deux tires,* qui est des princes normands de Sicile. (Pl. IX)

---

[1] „Irs [der Buchser] gnedigen herren stucki, das junckher Hainrich Montforter innhaut“, erwähnt bei Senn, „Urbar des Kilchspels zu Buchs a° 1484 [IV. 30.]“ (Buchs 1882, p. 29).

[2] Voir les *Archives héraldiques suisses,* année 1908, p. 32 et 77.

Sur le Tableau *arbre généalogique cartusien.* — Dans Dom Le Vasseur, mais avec les émaux intervertis: *de gueules, à la bande échiquetée d'argent et d'azur.*

Ces armes sont bien celles des princes normands de Sicile, d'après Litta, *Famiglie celebri italiane* (8 vol. in-4o, Milan, 1819 et suiv.), et Palizzolo Gradina, *Il blasone in Sicilia ossia raccolta araldica* (1 vol. in-4o, Palerme, 1871-1875).

2 bis—1097. Saint-Etienne du Bosco,

fondée en *Calabre,* par le même comte Roger, près de Notre-Dame de la Torre qui était devenue insuffisante. Elle fut gouvernée par le prieur de cette chartreuse et subit le sort de celle-ci jusqu'en 1513, où nous la retrouverons sous un vocable modifié.

Blason comme ci-dessus.

3—1115. Notre-Dame de Portes,

dans le Bugey, au diocèse de Lyon autrefois, actuellement de Belley, construite avec la permission de leur abbé par Bernard de Varey (ou de Varennes) et Ponce, moines bénédictins d'Ambronay, pour y suivre la règle de saint Bruno. Elle fut dotée de la terre et des montagnes de Portes par Gauceran (dit aussi Jocerand), archevêque de Lyon, regardé comme son fondateur. Supprimée par les décrets de l'Assemblée nationale des 13 et 19 février 1790, elle fut rétablie en 1855 et de nouveau évacuée en septembre 1901, après la loi contre les congrégations promulguée le 2 juillet de la même année.

Premières armoiries inconnues.

En blanc dans Dom Le Vasseur. L'*Armorial des Evêques et Archevêques de Lyon,* par Morel de Voleine et H. de Charpin (Lyon, Perrin, 1854, p. 34), ne donne pas de blason à Gauceran, d'abord abbé d'Ainay, puis archevêque de 1107 ou 1113 à 1117. Notre chartreuse se choisit-elle un emblème? Aucun monument ancien n'en existe plus pour nous le révéler. Au chapitre de sa description, avant la restauration de 1855, l'abbé Nyd écrit: «La maison du prieur était composée de deux salles au rez-de-chaussée, et d'un premier étage, ... cet étage comprenait trois divisions: un salon, une chambre à coucher et une bibliothèque . . . . Un seul souvenir a en partie subsisté dans l'ancien salon; c'est une bretagne portant les armoiries d'un prieur.» (*Portes, en Bugey;* notice publiée dans l'*Annuaire de l'Ain* de 1847-48, p. 101.) L'auteur eût été bien inspiré de décrire ces armoiries. Elles pouvaient être celles de la maison avec plus de probabilité que celles d'un prieur, car les prieurs des chartreux ne portèrent pas de blason à moins d'en tenir de leur famille, et dans ce cas encore l'apposèrent-ils très rarement sur les murs du monastère.

10. — En 1696: «*D'azur à Nostre-Dame contournée d'argent.*» (Pl. IX)

Armorial de France, 32, 199, p. 18, qui, pour cette unique description, donne deux blasons coloriés: 32, 233, p. 505 et 508. Ma planche ne reproduit

que l'un d'eux où la Vierge n'est guère contournée. Sur l'autre elle est tout-à-fait de face, tête nue, sans voile.

Quel sceau, si c'en est un, a servi de type à cette déclaration? Vallier en décrit un du XVIe siècle portant la sainte Vierge, mais bien de face, avec l'Enfant Jésus sur le bras gauche; au-dessous est représenté un évêque dont l'auteur cherche à établir l'identité et dans lequel il propose de reconnaître saint Anthelme prieur de Portes et de la Grande-Chartreuse, puis évêque de Belley. Ne serait-ce pas plutôt le fondateur Gauceran? Un autre cachet, sur titre de 1777, présente la Vierge, — qui porte aussi l'Enfant Jésus, — avec la tête légèrement contournée (*Sigill.*, p. 27-28 et pl. III, n° 14).

Au XIXe siècle, ces armoiries ont été sculptées au-dessus de l'entrée du monastère, *avec l'Enfant Jésus sur le bras droit de sa Mère,* suivant les indications de l'archiviste de Lyon, qui a interprété par cette posture le sens du mot *contournée,* la Vierge tenant habituellement son divin Fils sur le bras gauche.

4—1116. Saint-Sulpice,

au diocèse de Belley, dans le Bugey. Dom Le Couteulx l'avait rayé de la liste des chartreuses (*Ann. O. C.,* t. I, p. 267). Malgré son argumentation serrée, il a trouvé un sérieux contradicteur dans la personne de M. Guigue, de Lyon, savant très connu et très compétent, qui, dans sa préface au *Petit Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice* (Lyon, 1884), dit qu'il s'était proposé, si la maladie ne l'en avait empêché, de publier des documents inédits sur le diocèse de Belley avec une introduction divisée en trois parties. « La première devait comprendre une notice sur la maison de Saint-Sulpice en Bugey, d'abord simple prieuré de Cluny, puis des Chartreux, et enfin, vers 1130, abbaye de l'ordre de Citeaux.» Une charte de son *Cartulaire,* vers 1120, porte: « . . . . dedit Umberto priori de Sancto-Sulpicio necnon et fratribus heremitanis ejusdem loci . . . .» Or les clunisiens n'étaient pas appelés *ermites,* nom particulier aux chartreux dans les premières années de leur existence avant la création du Chapitre général de l'Ordre. De plus, le cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, Dom Guigues, qui écrivit en 1128 les *Consuetudines* de sa maison, déclare l'avoir fait «ad postulationem amicorum et fratrum in Christo dilectissimorum Bernardi Portarum, Humberti S. Sulpitii et Milonis Majorævi priorum». Ce serait à la mort de Humbert, placée par M. Guigue vers 1130 (*Topographie historique du dép^t de l'Ain,* 1873, p. 363), que ce prieuré, malgré ses habitants, fut donné aux cisterciens par Amédée III, comte de Savoie, qui les dota magnifiquement.

Dom Le Vasseur qui a admis ce monastère au nombre des chartreuses, ajoute d'après Dom Le Couteulx avant les Annales: «Humberti fundationi annuit B. Petrus abbas Cluniacensium, cujus insignia subjicimus.» Et son blason porte: *d'or semé de croix recroisetées au pied fiché de sable, à un lion de même brochant sur le tout.* Ces armes sont celles de Montboissier, d'après Rietstap (*Armorial général,* 2e édit., 2 vol., Gouda, 1884), Jouffroy d'Eschavannes (*Armorial universel,* Paris, 1844) et Grandmaison (*Dictionnaire héraldique* de l'*Encyclopédie théologique*

de Migne, Paris, 1852). Existaient-elles déjà au temps de Pierre le Vénérable issu de cette famille, et ont-elles jamais été adoptées par Saint-Sulpice devenu abbaye? C'est peu probable. Il faut au moins les rejeter comme armoiries de cette maison en tant que chartreuse, car dans la première moitié du XIIe siècle les monastères ni les abbés n'en portaient pas encore.

5—1116. Notre-Dame des Escouges [1],

près Saint-Marcellin, en Dauphiné, fondée pour des moines par Rainald (ou Raynold) de Lanz, sa femme Amblarde, leurs enfants et leurs neveux, dans le diocèse de saint Hugues, évêque de Grenoble et avec son approbation. Elle fut occupée, en 1391, par les moniales de Parménie, qui n'y restèrent que jusqu'en 1418 (voir 1259). On y remit alors des moines, mais la maison fut abandonnée en 1423.

Armoiries inconnues.

Dom Le Vasseur lui donne le même écusson que celui qu'il attribue à la Grande-Chartreuse, le prétendu blason de saint Hugues, parce qu'il la croit fondée par cet évêque de Grenoble. Mais, cela a été dit dans l'Introduction et rappelé à l'article de Saint-Sulpice, son armorial fut composé avant les *Annales* de Dom Le Couteulx, qui écrit (tome I, p. 204 et suiv.): «Jusqu'ici saint Hugues était regardé comme seul fondateur de cette maison; cependant on doit lui adjoindre dans cet honneur Rainald de Lanz, ...» Suit la charte de fondation délivrée par ce seigneur, tirée, ce qu'il y a de mieux, du cartulaire des évêques de Grenoble. Et plus loin l'annaliste ajoute: «Le principal fondateur des Escouges est donc de droit Rainald de Lanz, qui est dit, dans un autre document, acquéreur et propriétaire du lieu, puis donateur, concesseur et fidèle protecteur.» Le fils aîné non seulement confirma la libéralité de son père, mais la défendit contre des agresseurs (ibid.). Après cela, on ne voit pas même pourquoi à Rainald serait adjoint saint Hugues de Grenoble en qualité de fondateur du monastère; il en est seulement un des grands bienfaiteurs. Le rôle qu'il joua à la naissance de l'Ordre des chartreux et les bienfaits spirituels et matériels dont il ne cessa de le combler jusqu'à sa mort, l'ont fait sans doute regarder un peu confusément comme fondateur des Escouges, aux débuts de laquelle il dut prendre un grand intérêt, mais nous ne devons pas oublier la part des autres dans cette œuvre.

L'*Armorial de Dauphiné*, par G. de Rivoire de la Bâtie (Lyon, 1867, p. 336), parle bien de l'ancienne famille de Lanz, depuis 1096 jusqu'en 1446, et spécialement de Raynoldus en 1111, mais il en a laissé l'écusson en blanc.

6—1116. Notre-Dame de Durbon,

au diocèse de Gap, en Provence, fondée par Matfredus et Lagerius de Beldisnar (ou Beaudinar), de concert avec leur famille, fut supprimée par la Révolution française, à la fin du XVIIIe siècle.

---

[1] Du mot latin *Excubiarum*, = des Surveillants.

11—I. *De gueules au lion d'or,* qui est de Beaudinar. (Pl. IX)

Cet écusson est à l'unique nom de Beaudinar, en Provence, donné par Rietstap et Jouffroy d'Echavannes. Est-il certainement celui de la famille fondatrice de Durbon? Je n'ai pu m'en assurer.

Dom Le Vasseur attribue à cette chartreuse l'écusson — que nous verrons à l'article suivant «Sylve-Bénite» — de Frédéric Ier Barberousse de Hohenstaufen, qui, dit-il, en a augmenté la dotation «aucta a Frederico I imperatore». Le diplôme, conféré en 1178, n'a cependant rien d'extraordinaire: l'empereur obtient à Durbon la donation par des seigneurs voisins de quelques terres leur appartenant, et met le monastère sous sa protection. Pour une charte non moins gracieuse octroyée par le monarque à la chartreuse d'Oujon, la même année, Dom Le Vasseur n'a pourtant pas attribué à cette dernière les armoiries impériales. Si Durbon n'a jamais porté celles de ses fondateurs, soit jusqu'en 1178, soit plus tard, ce qu'on ignore, il est beaucoup plus douteux qu'elle ait porté celles des Hohenstaufen; mais il en est tout autrement du blason suivant.

12—II. En 1696: «*D'or à une croix ancrée de gueules,* avec cette devise autour: DURA BONIS SED VTILIS.» (Pl. IX)

Armorial de France, 32, 204, p. 373, et 32, 238, p. 2. La devise est autour de l'écu, non dedans. — On voit, en effet, cette croix sur quatre sceaux de Durbon décrits par Vallier (p. 32), dont trois ont pour légende le jeu de mots *Dura bonis* . . . ., et l'un d'eux a très bien pu être le modèle de la déclaration enregistrée.

7—1116. Notre-Dame de La Sylve-Bénite,

dans l'ancien diocèse de Vienne, en Dauphiné, fut détruite comme tant d'autres à la suite des décrets promulgués par la Révolution française, en 1790.

13—I. *De gueules à deux clés en sautoir d'argent,* qui est de Clermont. (Pl. IX)

Nos Annales et M. Lagier *(op. cit.)* s'accordent à reconnaître la famille de Clermont, qui devint au XVe siècle de Clermont-Tonnerre, fondatrice de cette maison. Quelques auteurs ont prétendu qu'avant 1120 les Clermont avaient des armes parlantes, un mont sous un soleil *(clarus mons),* remplacées à cette date par les clés papales que Calixte II leur aurait octroyées avec la tiare pour cimier et cette devise: *Si omnes te negaverint, ego nunquam te negabo,* parce qu'un des leurs, à la tête d'une armée, l'aurait rétabli sur le siège de saint Pierre usurpé par un antipape, créature de l'empereur Henri V. (Cf. Moréri: *Dictionnaire historique* . . ., édition de 1733, Bâle, t. III, p. 204, et de Courcelles: *Histoire généalogique des pairs de France,* t. VII, article *Clermont-Tonnerre.)* Mais, dit l'auteur de l'*Armorial de Dauphiné* (op. cit., p. 160), «les clefs furent peut-être aussi des armes parlantes *(clar, clef,* dans l'ancien langage Dauphinois) . . . . . Il est aujourd'hui prouvé que la bulle de concession des deux clefs par le pape Calixte II n'a aucune authenticité, et que de plus elle pèche par des erreurs historiques et chronologiques évidentes. (Voir les recherches sur les inscriptions de Vienne, par M. de Terrebasse.)»

14—II. Après 1197: *Parti, au 1er d'or à l'aigle de sable nimbé d'or, becqué et membré de gueules,* qui est du Saint-Empire d'Occident; *au second d'argent à trois lions léopardés de gueules,* qui est de Hohenstaufen. (Pl. IX)

Dom Le Vasseur, qui n'a pas connu les fondateurs primitifs de La Sylve-Bénite, attribue les honneurs qui leur reviennent à l'empereur Frédéric II, lequel, dit-il, augmenta beaucoup les revenus de cette chartreuse, et pour ce motif il en appose dans son œuvre le blason: «cujus insignia hic apponimus». Il se trompe de personnage; nous avons vu dans l'Introduction qu'il s'agit de Frédéric I, et pour quelle raison, d'après M. Lagier, on peut placer ici son écusson, dont cependant cet auteur ne parle pas. Le Vasseur met un aigle bicéphale membré de sable et des léopards de sable au lieu de lions léopardés de gueules. L'aigle impérial se rattache aux aigles romaines par une tradition ininterrompue, et ne se vit peut-être que vers la fin du XIIe siècle sur l'écu des empereurs [1], parmi lesquels Henri III (1039-1056) serait le premier qui le prit comme emblème sur les sceaux [2]. Il n'est d'un usage constant à deux têtes, dans leur blason, que depuis Sigismond de Luxembourg, élu en 1410. Auparavant, on ne le constate de cette forme que par intervalle, sur l'écharpe ou bande de soie dont fut couverte la tête du cadavre de Frédéric II, enseveli à Palerme en 1250, sur le sceau de la paix de l'Empire, *Reichsfriedenssiegel,* de Louis de Bavière, en 1335, et sur des sceaux de Charles IV (1347-1378) [3], dont la Bulle d'or (1356) ne porte que l'aigle à une tête [4], qui resta souvent et reste encore ainsi dans certaines armoiries de concession impériale.

Suivant Seyler, le roi des Romains portait l'aigle monocéphale; après son couronnement comme empereur il y ajoutait une seconde tête. Cette distinction, déjà établie dans le *Clipearius Teutonicorum* (vers 1240) s'est maintenue jusqu'au XVIIIe siècle [5]. Elle ne peut avoir été suivie régulièrement que depuis le XVe siècle, d'après les données précédentes. Le *Clipearius* aura observé que Frédéric II usa de l'aigle à une tête dans ses premières années et que plus tard il prit l'aigle bicéphale importé de l'empire byzantin.

Le même auteur dit que les plus anciens armoriaux peints représentent l'aigle *membré de gueules.* A partir de Grünemberg [6] et pendant tout le XVIe

---

[1] E. Gritzner, *Symbole und Wappen des alten deutschen Reiches,* p. 13 et suiv. — Frédéric I régna de 1152 à 1190.

[2] Dr Fr.-W. Ghillang, Stadtbibliothekar in Nürnberg, und Carl Heideloff, *Der Deutsche Adler und die deutschen Farben geschichtlich erörtert,* Stuttgart, vers 1848, 15 pages. Ils renvoient naturellement à des sources qu'ils seraient trop long d'énumérer ici.

[3] Ghillang et Heideloff, *op. cit.*

[4] Grandmaison, *op. cit.,* col. 3.

[5] *Wappen der Deutschen Souveraine und Lande, bearbeitet von Gustav A. Seyler, Kgl. Kanzleirath.* Nürnberg, Bauer und Raspe (Emil Küster). Ouvrage en cours de publication depuis 1898.

[6] *Des Conrad Grünemberg, ritters und burgers zu Costenz Wappenbuch, volbracht 9 April 1483,* herausgeg. v. Dr. R. Graf Stillfried-Alcantara und Ad. M. Hildebrandt, Frankf. a./M. 1875. 3 Bd. fo.

siècle il est membré de sable. Durant les deux siècles suivants il n'y a pas d'accord sur ce point [1].

Au XVIIe, sur des monnaies, des drapeaux et des sculptures les serres de l'aigle tiennent le sceptre ou l'épée et le globe. Un sceau de Charles VI, en 1715, introduit ces ornements dans les armes officielles qu'ils ne quitteront plus [2].

Le nimbe, marque de la sainteté dans l'iconographie chrétienne, a été placé pour cette raison derrière la tête de l'aigle du *Saint*-Empire d'Occident. On l'appelle souvent diadème, en héraldique, ce qui peut provoquer des méprises. Il paraît déjà sur la bannière de Charlemagne, conservée dans la basilique de Saint-Paul à Rome, et sur le manteau impérial, dans la sacristie de la cathédrale de Metz. Ensuite, jusqu'à l'empereur Sigismond, il ne fut pas d'un usage régulier [3]. Son émail est l'or. Quand il est sur un champ de même métal, son cercle extérieur doit forcément s'en différencier. Dom Le Vasseur l'a mis de gueules. Il a été employé avec la couronne qui, d'abord cimier de l'écu, n'a été posée directement sur l'aigle que lorsque celui-ci, servant simplement de support aux armes personnelles de l'empereur, est hors de tout écu, coutume inaugurée sous Ferdinand I (1556-1564). Deux chartreuses, Freudenthal (1255) et Walditz (1627), ont placé dans leur blason l'aigle et la couronne même. Jusqu'à Charles IV la couronne était ouverte. Elle se transforme alors peu à peu en diadème ou couronne fermée. Sur la pierre tombale de Frédéric III, mort en 1498, apparaît le type spécial, sorte de mitre à fanons, qui restera désormais la couronne des empereurs et que porte encore le souverain d'Autriche [4].

Quant à l'écusson des Hohenstaufen, voici ce qu'en dit Rietstap: «HOHENSTAUFEN (Dynastie des). D'argent (souvent d'or) à trois lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre. Après l'exécution de *Conradin* à Naples en 1268, ces armes restèrent au Duché de Souabe, modifiées de la façon suivante: D'or à trois lions léopardés de sable, lampassés de gueules, la patte dextre levée écorchée de gueules.»

15—III. Après 1228: *De gueules à trois vires d'argent l'une dans l'autre,* qui est de Virieu. (Pl. IX)

Si les deux écussons précédents, en souvenir des fondateurs, ont pu être portés par notre chartreuse après le XIIe siècle, celui-ci du moins l'a été certainement. M. l'abbé Lagier l'a relaté dans son ouvrage. Il nous en présente d'abord la cause: «La noble famille de Virieu ouvrit la série non interrompue de bienfaits dont elle combla pendant des siècles les religieux de la Sylve.... en mai 1228.» (*Op. cit.,* p. 18.) Il nous révèle ensuite l'endroit où il était placé: «Les armes des Virieu se trouvaient sur le grand portail du couvent, honneur qui ne s'accordait qu'aux fondateurs ou bienfaiteurs insignes. En 1609, lors probablement des réparations, elles furent effacées. Aussitôt, les sieurs de Pupe-

---

[1] Seyler, *op. cit.*
[2] Seyler, *op. cit.*
[3] Ghillang et Heideloff, *op. cit.*
[4] Seyler, *op. cit.*

tières et Pointières, Claude et Aynard, tous fils de Claude III, de Virieu-Pupetières, ne purent dissimuler leur ressentiment et portèrent plainte au premier président, Artus Prunier de Saint-André. Celui-ci, de son côté, croyait avoir quelques droits au maintien de ces armes en sa qualité de seigneur de Virieu et beau-père du sieur de Montrevel, François, fils aîné de Mr de Pupetières. Il fit part de la plainte au R. P. Général D. Bruno d'Affringues, et par son intermédiaire, obtint le rétablissement de l'écusson à trois vires . . . .» (Ibid. p. 21.) De son côté, l'*Armorial de Dauphiné* énumère quelques faveurs accordées à cette famille (p. 806): «Le tombeau de Martin de Virieu »qui vivait en 1228« se voyait encore avant la Révolution à la Sylve bénite.» Et plus loin (p. 808): «En mémoire des libéralités faites à ce couvent, les dames de Virieu-Pupetières ont conservé jusqu'à la Révolution le droit d'être enterrées dans le cimetière des Chartreux, et même celui d'entrer de leur vivant dans certaines parties de l'intérieur du monastère.»

16—IV. Au XVIIe siècle et sûrement depuis 1696: «*D'argent à une forêt de sinople terrassée de même, et une église avec son clocher de gueules mouvante du flanc dextre, et un chef d'azur chargé d'une main dextre d'or sortant d'une nuée de même couchée de senestre à dextre.*» (Pl. IX)

Armorial de France, 32, 204, et 32, 238, p. 133.

M. Lagier termine le passage cité plus haut en disant qu'on rétablit l'écusson à trois vires «à côté de celui où se voyait la main bénissant la Sylve». Ces derniers mots me surprennent un peu. L'auteur a-t-il vu dans les archives ou sur la porte en question que les deux écus étaient depuis lors accolés, ou bien le déduit-il de ce que celui à la main bénissante était propre au monastère selon l'*Armorial de France* et l'*Armorial de Dauphiné* qui a copié le premier? Il s'agirait, en ce dernier cas, d'établir à quelle date ce quatrième écusson fut adopté. Il n'a rien du blason primitif ni même du blason jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle il ne doit pas être antérieur; et ce peut être plus tard encore qu'on l'y posa. Quoi qu'il en soit, sans aucun doute il s'implanta définitivement, le seigneur de Virieu s'étant constitué ennemi de la chartreuse dans la seconde moitié du XVIIe siècle. (Lagier, p. 40 et suiv.)

L'emblème de ce quatrième écusson a dû être employé d'abord comme type sur les sceaux: on le remarque en effet dans Vallier sur trois d'entre eux (p. 34-35); de là il a été pris comme armes parlantes. Et, singulier retour des choses humaines! c'est maintenant la famille de Virieu qui tient à honneur de les posséder. M. Vallier nous apprend qu'elles se trouvent sur une boiserie de la bibliothèque du marquis de Virieu, provenant de La Sylve, avec un lièvre et une forêt de trois arbres. M. Lagier nous dit également (p. 8) qu'elles «se voient sur la belle porte de l'ancienne église de la Sylve, porte sculptée très délicatement et que Mme la marquise de Virieu a fait pieusement restaurer et placer dans la chapelle de son château de Pupetières. Mais là, elles n'ont pas l'église qu'on y trouve dans l'*Armorial de Dauphiné.*» Celui-ci en donne deux reproductions: la première (p. 142), copiée comme la mienne dans l'*Armorial général*

de France; la seconde (p. 713), d'après un sceau, dit-il, mais modifié, observe M. Vallier, selon la boiserie de la bibliothèque du marquis de Virieu. On comprend que ces armes peu héraldiques soient reproduites ça et là avec des fantaisies.

Sur le tableau de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, représentant la Sylve-Bénite, derrière les bâtiments s'étend une forêt, et du ciel, au-dessus, une main bénit le tout.

8—1116. Notre-Dame de Meyriat,

en Bugey, près de la Bresse, dans l'ancien diocèse de Lyon, fut fondée par Ponce de Balmey, chanoine et grand pénitencier de cette Eglise, devenu ensuite chartreux, puis évêque de Belley en 1125. Cette maison disparut dans la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle.

17—I. *D'hermines au canton senestre d'argent chargé d'un aigle à deux têtes de sable,* qui est de Balmey. (Pl. X)

Un sceau assez ancien de cette maison porte ces armoiries avec le buste de la Vierge-Mère pour cimier, et le canton — ou plutôt l'aigle sans tracé de canton — à *senestre,* au sujet duquel M. Vallier, qui le dit «aliàs *d'or*» [1], fait cette réflexion (p. 37): «Si les armoiries du sceau m'offrent ce canton à *senestre,* il me fournit l'occasion de m'étonner de le voir indiqué à *dextre* dans l'*Armorial* ms. de la Grande-Chartreuse et le Tableau armorié que l'on voit dans une salle voisine de celle du Chapitre. Il y a là une erreur évidente dans les dits armoriaux.» En effet, Dom Le Vasseur met le canton à *dextre,* trompé sans doute par une description qui ne spécifiait pas sa place, comme de nos jours encore celles de Rietstap et d'Eschavannes. Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* (continuation de la 3e partie, Lyon, 1650, p. 20), est d'accord avec le sceau de Meyriat sur les armes des Balmey qui sont, dit-il: «*D'hermines, au canton senestre d'argent; chargé d'une aigle à deux testes, esployée de sable.*»

18—II. En 1696: «*De gueules à une croix d'argent, party de gueules à trois bandes d'argent, et sur le tout d'argent à un aigle à deux têtes de sable, le vol étendu, accompagné de sept mouchetures d'hermines de sable posées 2 en chef, 2 aux flancs et 3 en pointe, celles-cy posées 2, 1, avec cette inscription autour de l'écu en caractères de sable:* CARTUSIA MAJORAEVI.» (Pl. X)

Armorial de France, 32, 200, p. 270, et 32, 233, p. 500.

Cet écusson paraît aussi être tiré d'un sceau ou d'un cachet, à cause de la légende qu'on lit autour, bien qu'elle ne soit pas précédée du mot *sigillum.* Le premier *parti* semble de Savoie moderne; j'ignore la provenance du second, ainsi que le motif de ces deux armoiries dans le blason de Meyriat; le *sur le tout* est pour Balmey. M. Lefebvre dit que Thomas de Savoie fit une donation importante en

[1] Révérend du Mesnil (*Armorial historique, Bresse, Bugey, Dombes, Pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais,* Lyon, 1872) signale aussi cette variante d'après l'*Histoire de Bresse* de Guichenon. Il faut que ce soit à un autre endroit de cet ouvrage, qu'à celui qui va être cité, car on ne la trouve pas là.

1204 à notre monastère (*St Bruno et l'Ordre des Chartreux,* op. cit., t. II, p. 220); mais ce comte portait de Savoie ancien, c'est-à-dire l'aigle, et le sceau décrit par Vallier, aux armes de Balmey, certainement postérieur au XIIIe siècle, n'a ni Savoie ancien, ni Savoie moderne. La maison de Savoie fut longtemps souveraine du Bugey et de la Bresse, elle a pu certainement acquérir des droits de grands bienfaiteurs à Meyriat, et deux de ses membres épousèrent des princesses de Chypre, de la maison de Lusignan, qui porte d'après Rietstap et d'Eschavannes: *burelé d'argent et d'azur.* Serait-ce ce blason qui formerait le second parti de celui de Meyriat, malgré ses différences? On en voit d'autres de ce genre dans l'*Armorial général de France,* par exemple à la chartreuse de Cahors (1328), pour laquelle justement il donne des bandes au lieu de fasces.

9—1117. Notre-Dame de Montrieux,

de l'ancien diocèse de Marseille, aujourd'hui dans celui de Fréjus, en Provence, commencée par un noble italien, et fondée par les frères Gaufrid, Hugues et Falco, seigneurs de Solliès et leurs successeurs, elle fut supprimée par la Révolution française; rétablie en 1843, elle est de nouveau abandonnée depuis le mois de septembre 1901.

Armoiries de fondateurs inconnues.

Dom Le Vasseur, qui ne désigne pas de fondateurs, a son écusson vide.

«Sur les armoiries des premiers seigneurs de Solliès, les *de Soleriis,* ou *de Soliers,* on n'a aucune donnée certaine, m'écrit M. Dollieule, ancien magistrat, historien de cette localité. Ces seigneurs étaient des cadets de la famille vicomtale de Marseille, issus du vicomte Guillaume II (mort en 1047) et de Stéphanie, sa seconde femme. Auraient-ils adopté les armes primitives de la famille pleines ou brisées? Les plus anciennes armoiries que l'on connaisse des vicomtes de Marseille figurent sur un sceau du vicomte Raymond Geoffroy de Trets, de l'année 1209, sur lequel le vicomte est représenté tenant, au bras gauche, un écu à un pal[1]. L'église de Solliès-Ville, construite vers la fin du XIe siècle ou les tout premières années du XIIe, porte sculptée, sur chacune des quatre clefs de voûte de la partie échappée à la démolition, au XVIe siècle, une marguerite ou rose, à six feuilles, avec un bouton au centre. Sur l'un de ces fleurons, les feuilles sont en forme de losanges; sur les trois autres, elles sont très effilées, absolument semblables aux rais des étoiles héraldiques, à l'origine des blasons. Ils pourraient bien représenter, au lieu d'un simple ornement sans signification, dû à la fantaisie du constructeur, le meuble principal des armes des cadets de Marseille, qui vraisemblablement ont dû contribuer à la construction, bien qu'à cette époque ils ne détinssent que la moitié du fief: l'autre moitié appartenait aux religieux de Saint-Victor de Marseille. Y aurait-il lieu d'y voir plutôt la

[1] «L. Blancard, *Iconographie des Sceaux et Bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône,* Marseille, 1860, t. I, p. 46; t. II, planche 24, no 3.»

forme primitive des armes de l'abbaye, armoiries pour lesquelles on ne possède aucune pièce justificative très ancienne?[1] Les armes actuelles de l'abbaye sont: *d'azur, à l'escarboucle de huit rais, pommetée, d'or.*

«Les armoiries de la commune de Solliès, enregistrées à l'Armorial de France, sont: *d'azur à une bande d'argent chargée du mot* SOLIERS *de gueules et accompagnée de deux soleils d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.* Ces armes qui sont dessinées sur les plus anciens registres de délibération (fin du XVIe siècle) remontent tout au moins à la fin du XVe siècle, à en juger par les deux soleils sculptés sur le buffet d'orgues de Solliès-Ville, lequel est de 1499 (le plus ancien existant en France, au dire de Viollet-le-Duc). Remonteraient-elles beaucoup plus haut et proviendraient-elles des *de Soleriis,* seigneurs éteints à la fin du XIVe siècle?

«Il existe enfin, en Provence et ailleurs, diverses familles du nom de «de Soliers», dont quelques-unes sont certainement très anciennes et vraisemblablement originaires de la Provence; entre autres celle qui descendrait de N.... de Soliers, à qui d'après Robert de Briançon *(L'Etat de la Provence dans sa Noblesse,* III, 91), saint Elzéar de Sabran aurait fait donation en juin 1322, d'une maison, à Ansouïs, à la charge d'écarteler les armes des de Soliers avec celles de Sabran; d'après l'acte de donation, les armes des de Soliers étaient: *de gueules, à un chevron d'or accompagné, en chef, de deux étoiles aussi d'or, et, en pointe, d'un soleil du même.* A en croire Robert de Briançon, ce chevalier aurait été un gentilhomme napolitain ramené d'Italie par le comte d'Ariano. Cette supposition n'est guère vraisemblable. Il y a plutôt lieu de penser que ce chevalier, provençal comme le comte et la comtesse d'Ariano, les avait accompagnés dans leurs voyages en Italie. Se rattachait-il aux *de Soleriis* seigneurs de Solliès? Ce n'est qu'une conjecture plus ou moins plausible.

«En 1292, le grand sénéchal de Provence était Raimond de Soliers, dont le même Robert de Briançon donne les armes, d'après un sceau avec la légende RAIMUNDUS DE SOLERIIS PROVINCIAE ET FORCAL. SENESC.: ..... *une tour ronde* ..... Ce Raimond de Soliers habitait Marseille; sa femme Huguette était, je crois, la sœur de Bertrand de Marseille. S'il fallait faire un choix entre cette famille et la précédente dans la recherche de la descendance des seigneurs de Solliès, c'est vers ce Raymond de Soleriis que je pencherais; mais voilà bien des hypothèses.»

19 – I. *D'azur à l'agneau pascal d'argent, sa banderole de gueules.* (Pl. X)

Armorial de Dom Bernard Peter, qui seul donne les émaux. — *Notice sur le monastère de Montrieux,* par M. le comte de Villeneuve-Flayosc (Brignoles, 1870, p. 97). — Cachet armorial sur titre de 1700 (Vallier, p. 40, et coll^on de La Valsainte). — Dans le cloître même du monastère, où l'écu est de style Renaissance.

---

[1] Ce qui n'est pas surprenant, les monastères n'ayant pris d'armoiries qu'au XIIIe siècle au plus tôt.

Son emblème a dû lui être cher de tout temps, car on le voit, mais sans écusson, sur quatre sceaux dont l'un très ancien sur document de 1206, le deuxième gravé en 1733, le troisième servait de nos jours (Vallier, p. 39, 40 et 398), ainsi que le dernier, inédit (fig. 10). Il se trouve aussi sur le plan cavalier de cette maison, à la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, peinture du Frère convers Alphonse Duquat, profès de Montrieux à la fin du XIXe siècle.

Fig. 10
Sceau inédit de Montrieux, sur lettre du 25 nov. 1880, aux arch. de La Valsainte.

20—II. En 1696: «*De sable à un saint Bruno d'argent.*» (Pl. X)

Armorial de France, 32, 223, p. 732, et 32, 256, p. 927. — Ce blason n'a dû être porté que sur cet armorial.

10—1132. Notre-Dame d'Arvière,

au diocèse ancien de Genève, fondée par Amédée III, comte de Savoie, et son gendre Humbert, sire de Beaujeu, du Bugey pour une part et du Valromey, dans les terres de celui-ci; fut détruite par la Révolution française.

21—I. *D'or à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules,* qui est de Savoie ancien. (Pl. X)

Dans Dom Le Vasseur.

On pourrait joindre à cet écusson celui des Beaujeu, co-fondateurs, et sur les possessions desquels la chartreuse fut bâtie, car nos monastères portaient plus ordinairement les armoiries du seigneur du lieu. Les comtes de Savoie, il est vrai, en étaient suzerains, et la maison de Beaujeu, qui portait *d'or au lion de sable chargé d'un lambel à cinq pendants de gueules,* leur céda dès le XIIIe siècle ses droits sur le Bugey et le Valromey.

22—II. *D'argent à la croix longue de gueules portant un Christ au naturel nimbé d'argent, (accompagnée) à dextre d'un chérubin à genoux adorant le Christ (au naturel?).* (Pl. X)

Communication de Dom Palémon Bastin qui la tient lui-même de Dom Félix Charvot, à qui l'avait faite soit M. Guignard, conservateur de la bibliothèque de Dijon, soit M. Vingtrinier, conservateur de la bibliothèque de Lyon. Je ne connais rien de plus sur cet écusson, si ce n'est qu'il paraît être tout simplement le sceau de 1488, qu'on aura colorié, no I de Vallier (p. 40-41), ainsi décrit: «Le Christ en croix, avec le nimbe cruciforme et surmonté de l'écriteau INRI. Dans le champ gauche un chartreux agenouillé et priant, à droite.» Le chartreux a été converti en chérubin sur le blason, mais son émail manque.

11—1134 (vers) Notre-Dame du Mont-Dieu,

dans le diocèse de Reims, en Champagne, fondée par Odon, abbé de Saint-Remi, et sa communauté, fut supprimée par la Révolution française à la fin du XVIIIe siècle.

23—I. *D'azur semé de fleurs de lis d'or, à une croix d'argent brochant sur le tout*, qui est de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. (Pl. X)

Armorial de France, 32, 203, p. 432, et 32, 237, p. 224, au nom de cette abbaye.[1]

Les fleurs de lis, d'or sur champ d'azur, forment l'écusson royal de France; il n'est pas surprenant chez un monastère peut-être fondé par un souverain, sûrement enrichi par plusieurs et principalement à l'occasion de leur sacre. Mais l'écu de France était-il adopté par l'abbaye de Saint-Remi à la date de fondation du Mont-Dieu, en 1134? Certainement non. D'abord, si la fleur de lis, attribut, orne la couronne et le sceptre des Carolingiens sous forme de fleuron (Demay, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 197 et suiv.), Louis VII fut le premier Capétien qui en chargea son contre-scel et en fit semer sur les ornements dont on se servit de son vivant au sacre de Philippe-Auguste, son fils, d'après Jouffroy d'Eschavannes (*op. cit.*, Traité du blason, p. 7), Adalbert de Beaumont (*Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis*, Paris, 1853) et H. Gourdon de Genouillac (*L'Art héraldique*, Paris, 1889).[2] Or Louis VII régna de 1137 à 1180. Ensuite il est reconnu que les monastères ne prirent d'armoiries qu'au XIIIe siècle (cf. l'Introduction). Il n'est donc guère croyable que l'abbaye, faisant exception, ait composé dès le XIIe siècle son blason de la croix et de l'emblème à peine apparu sur les armes royales, et que, en conséquence, il ait été pris par le Mont-Dieu naissant qui ne l'employa pas même plus tard.

Dom Le Vasseur le lui donne cependant, moins les émaux, et la croix cantonnée simplement de quatre fleurs de lis, mais chargé du suivant. Ce dernier est en trop sur celui-là. Les deux ne doivent pas être confondus en un seul: on ne connaît aucun document où ils soient unis de cette manière. Rendons hommage à l'abbaye de Reims en plaçant ici son blason, pour rappeler qu'elle est la fondatrice du Mont-Dieu, et passons à celui que la chartreuse a certainement porté.

---

[1] D'autres armoriaux ajoutent que la croix est *surmontée d'une colombe au naturel déposant la sainte Ampoule de sable sur cette croix*. Pour que l'armorial de d'Hozier, commencé en 1696, ne parle pas de cette addition — qui représente la descente, du ciel, de la sainte Ampoule au baptême de Clovis, fiole contenant l'huile du sacre des rois de France, et qui était conservée à Saint-Remi, — il faut qu'elle soit très moderne ou n'ait pas été très employée.

[2] «Louis VII, dit le jeune, prit le 1er des fleurs de lis pour armoiries.... On a dit dans ce temps-là fleur de Loys, puis fleur de Louis, ensuite fleur de lis.» Vicomte de Magny, *La science du blason, accompagnée d'un armorial général*, Paris, Aubry, 1858, p. CXIV. Existe-t-il un seul document corroborant cette étymologie adoptée par Gheusi, dans *Le Blason héraldique* (Paris, 1892, p. 168)? Cela ne concorde pas avec Maître Jean de Garlande, qui, dès 1080, parle de fleur de lis, au rapport de Paul Lacroix (*op. et loc. cit.*). Gheusi ajoute que «les plus anciens et les plus graves auteurs... sont unanimes à y voir le fer de l'ancien javelot des Gaulois: *une lance* armée de deux crochets avec sa douille découpée.» Pour d'autres c'est le dessin d'une broderie orientale. Il est de fait que la fleur de lis héraldique ne ressemble pas à la fleur de lis naturelle.

24—II. *De gueules au monde d'or.* (Pl. X)

Dom François Ganneron, né vers 1590, entré au Mont-Dieu en 1615, mort en 1669, nous parle des armoiries de sa maison de profession dans *Les Antiquités de la Chartreuse du Mont-Dieu,* livre publié à Paris, en 1893, par M. Paul Laurent, archiviste départemental des Ardennes. «Les anciens religieux de cete maison du Mont-Dieu, dit-il (p. 2 et 3), ont pris pour escusson, marque et armoyrie ung monde; mais quel monde? ung monde entouré de croix, et ce pour plusieurs raisons, premièrement afin que comme ce monde est composé de ciel et de terre, ils eussent souvenance qu'après cete vie terrestre et mortelle il en reste une autre céleste et éternelle vers laquelle ils doivent souspirer. La croix y a esté adjoutée afin de cognoistre que tant que nous vivons en ce misérable monde, nous sommes tousjours environnés de croix; car, qu'on considère combien de dangers nous menacent de la part du diable, du monde, et de la chair, combien nous sommes assiégés de maladies spirituelles et corporelles, combien de périls et de misères nous talonnent de tous côtés, on ne verra que croix. Tout de mesme si nous levons nos yeux au ciel gémissans de ce que nostre demeure et pèlerinage est si long en ce monde, désirans estre desliés de cete mortalité pour nous envoler vers nostre principe, on n'y trouve que croix, croix toutefois douces et amoureuses.

«Les religieux du Mont-Dieu doibvent tousjours avoir devant les yeux ce monde terrestre, non pour se complaire en ses pompes et vanités, mais pour peser la grace que Dieu leur a faict de les avoir retirés des précipices qui y estoient, les ayant amenés en la saincte religion pour y vivre asseurément loing des troubles et traverses qu'endurent journellement les enfans de ce monde, et finalement afin que les religieux faisans réflexion sur cete machine du monde, abrégée et comprise en ung si petit globe, ils portent leur visée plus loing vers ces montagnes éternelles où ils verront enfin ce sacré triangle qui pourra remplir, bien mieux que ce rond orbiculaire, les trois puissances de leurs âmes. L'escusson donc du Mont-Dieu est tel.»

Dom Ganneron accompagne sa description d'un dessin qui représente en effet un globe surmonté d'une croix, non «entouré de croix», mais ce qu'il ne dit pas, ce globe y est posé sur une couronne d'épines, et chargé, en chef, d'un semé d'étoiles où apparaît un croissant, en pointe, de la terre sur laquelle une sorte d'église ou de monastère, le Mont-Dieu, est placée au centre; le globe est en outre cantonné à dextre d'une étoile rayonnant vers lui et au-dessus, dans l'écusson, on lit cette devise: *In monte Dñs*[1] *videbit* (fig. 11).

Fig. 11. Armes du Mont-Dieu dessinées au XVIIe siècle par Dom Ganneron dans son ms. sur les antiquités de cette chartreuse. Réduction.

Sur le tableau peint du Mont-Dieu, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, on a mis comme ornement, en dehors de la vue, ces armoiries: de gueules au globe

[1] Dominus.

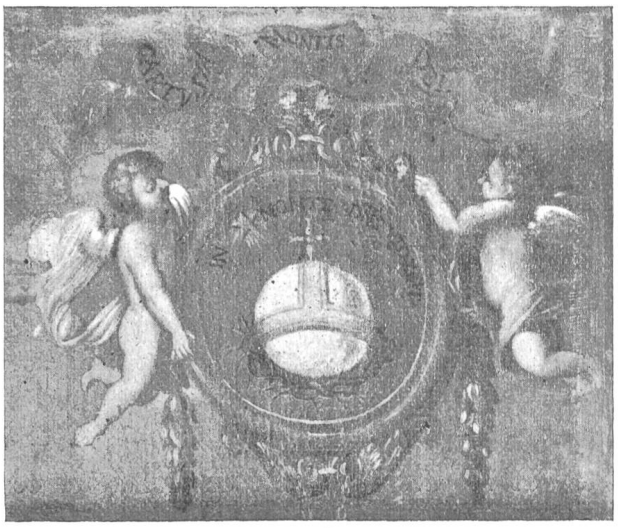

Fig. 12. Armes du Mont-Dieu sur le tableau, représentant ce monastère, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chartreuse. Réduction.

d'azur cerclé et croisé d'or, posé sur une couronne d'épines de sable, cantonné à dextre d'une étoile à cinq rais d'or, avec la même devise que ci-dessus, à l'intérieur du blason, mais le monde n'est chargé d'aucun emblème (fig. 12). La porte d'entrée du monastère *paraît* surmontée d'un écusson illisible, sur ce même tableau.

Le frontispice de l'histoire de *La Chartreuse du Mont-Dieu,* par l'abbé J. Gillet (Reims, 1889), nous montre des armoiries conformes à celles dessinées par Dom Ganneron, sans émaux, avec la devise à l'extérieur. Dom Le Vasseur, sur les armes de Saint-Remi, nous donne quelque chose d'à peu près semblable, moins la devise.

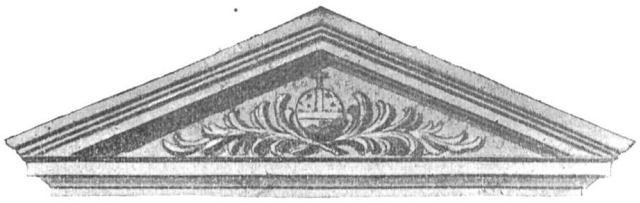

Fig. 13. Armes du Mont-Dieu sur le fronton de l'entrée de la maison toujours existante que cette chartreuse possédait à Reims, rue du Barbâtre, no 51, et construite en 1688.

Parmi les phototypies insérées dans l'ouvrage de l'abbé Gillet, on voit (p. 16) un ancien tableau de la chartreuse, représentant Odon, abbé de Saint-Remi, faisant don du Mont-Dieu aux chartreux, sur lequel se trouvent en haut les armes de ce dernier couvent, mais composées simplement du globe croisé, sans autre emblème apparent; et (p. 455) la «Porte de la maison» que possédait le «Mont-Dieu, à Reims», encore subsistante, rue du Barbâtre, no 51, construite en 1688, où se distingue sur le fronton le globe croisé, chargé d'étoiles, de la terre et du couvent (fig. 13).

M. Gillet signale, en outre, «des couverts d'argent aux armes du Mont-Dieu» dans la collection de M. Camus, propriétaire actuel de l'ancienne chartreuse, (Préface, p. VIII), mais il ne les décrit pas et n'en donne pas la figure. De son côté, M. Laurent, dans son Introduction aux *Antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu* (p. 3 et 4, en note), énumère plusieurs objets de cet ancien monastère aux mains de certaines personnes de la région. Il dit que le même M. Camus a «deux boiseries en chêne formant dessus de cheminée, l'une avec un trophée de chasse, et l'autre avec les armoiries des religieux, surmontées d'une guirlande de roses et ornées à la partie inférieure de branches de lauriers», puis «une plaque en cuivre que portait le garde des religieux», etc.

Tout ce que représentent Dom Ganneron et d'autres après lui, en plus du globe ordinaire, doit être de son imagination. Afin de m'en assurer, j'ai demandé à M. Camus ce que portaient les exemplaires du blason de la chartreuse sur les objets qu'il avait chez lui. «Je ne possède pas de couverts d'argent venant de la chartreuse du Mont-Dieu, répondit-il très obligeamment, mais bien une boiserie en chêne sculpté formant dessus de cheminée, et ornée à sa partie supérieure d'une très belle guirlande de roses, mais les armes des moines ont été enlevées probablement par des brocanteurs et il m'a été impossible de les retrouver. Je possède deux taques de cheminées, qui sont restées en place depuis le départ des religieux; pour moi elles sont bien aux armes des moines: *le monde surmonté d'une croix,* soutenu d'une main par deux anges qui de l'autre main portent une couronne.

«Ni sur ces taques, ni sur la plaque du garde des moines, il n'y a trace de couronne d'épines ni d'étoiles.»

M. Gillet s'est donc trompé de propriétaire au sujet des couverts d'argent. Quant aux emblèmes suspects, D. Ganneron lui-même, en plus du texte déjà rapporté, en offre un second où il n'en parle pas davantage, d'où l'on peut conclure qu'ils ne devaient pas exister avant lui et n'ont guère été employés après lui, pour cette raison, qu'ils ne se rencontrent pas sur les objets ou monuments, sauf en partie et les uns différents des autres, au fronton de la porte et sur le tableau dont il a été question. Ils sortent, au surplus, des données de l'art héraldique antérieures au XVIIe siècle.

Voici le second passage de Dom Ganneron: «Vers l'an 1510, Hanin de l'Espine, prébendaire, donne de l'argent à Dom Bastonnier, prieur, pour faire ung autel nouveau, et partant Dom Bastonnier fit faire une table d'autel en bois, où estoient histoires en relief et peinctes, fermées de ventillons qu'on ouvroit les bons jours, et avoit de hauteur 5 pieds et 9 de large; au-dessus au milieu il y avoit ung très beau tabernacle de cuivre doré, faict en tourelle et clocher ayant ung petit S. Michel au haut, et au bas l'escusson de céans, asçavoir ung monde avec sa croix.» (p. 87 - 88.) Pour le noter avant de terminer, ce petit monument est le plus ancien qui soit connu aux armes du Mont-Dieu.

25—III. En 1696: «*D'azur à une croix haussée d'or posée sur un mont d'argent.*» (Pl. XI)

Armorial de France, 32, 203, p. 694, et 32, 237, p. 420. (Croix latine alaisée.)

Ces armoiries ont-elles été attribuées au Mont-Dieu, par suite de non-déclaration, de déclaration défectueuse ou de déclaration mal comprise par les agents qui auraient écrit *mont* pour *monde?*

12—1138. Notre-Dame de Vallon,

au diocèse ancien de Genève, dans le Faucigny, fondée d'abord par les seigneurs Girold de Langier, Pierre de Ballaison et Pierre de Cervens, augmentée ensuite par Aymon seigneur de Faucigny, fut détruite par les Bernois protestants en 1543, et, après quelques tentatives de restauration, rétablie à Ripaille en 1623 (voir à cette date).

26. — *De gueules à trois pals d'or,* qui est de Faucigny. (Pl. XI)

C'est Dom Le Vasseur qui donne ces armes, mais en les blasonnant un peu différemment, comme on les trouve dans quelques armoriaux: *palé d'or et de gueules de six pièces.* L'autre version est plus commune.

13—1139. Notre-Dame de Vaucluse,

dans la Franche-Comté, au diocèse ancien de Besançon, fondée par Hugues seigneur de Cuisel (le nom de lieu s'écrit aujourd'hui Cuiseaux), fut abandonnée sous la Révolution française.

27—I. *D'argent à trois chevrons de gueules, le 1er écimé,* qui est de Cuisel. (Pl. XI)

Suivant un mémoire manuscrit, cité par M. Monnier (cf. l'Introduction), cet écusson, donné aussi par Dom Le Vasseur moins la particularité du premier chevron, se voyait «en plusieurs endroits sur les édifices gothiques de ce monastère dans un temps bien antérieur à la Révolution». Ces édifices du Moyen-Age furent remplacés par d'autres ou modernisés aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les armes des sires de Cuisel, dont M. Monnier offre le dessin (*op. cit.* p. 21) «d'après les empreintes de sceaux, dit-il, que nous avons trouvées suspendues à quelques chartes émanées de la cour de Cuiseaux», présentent bien le premier chevron écimé, et sont encore dans cet état celles de la petite ville de Cuiseaux.

28—II. A la fin du XIIIe siècle: *De gueules à la bande d'or,* qui est de Chalon, *la bande chargée d'une étoile d'azur,* qui est de la branche cadette Chalon-Arlay. (Pl. XI)

Cet écusson est attribué à Vaucluse dans un manuscrit, qui renferme des figures et des notes historiques plus ou moins exactes sur la paroisse de Cuiseaux, et conservé à la cure. Le dessin concernant la chartreuse est, comme plusieurs autres, tiré des anciens vitraux, dont il ne reste plus trace, de l'église presque entièrement reconstruite en 1864. Il représente un écu parti, au 1er de la bande avec étoile, au second d'un lion couronné; le tout dans un cercle double où se trouvent des debris de légende qui donneraient à penser qu'on a plutôt affaire au sceau d'un membre de la famille de Chalon, qu'au blason de Vaucluse. L'au-

teur, à qui l'on ne saurait se fier, ferait croire que le second parti est du Dauphiné! Serait-il de Franche-Comté dont les souverains, de qui les Chalon-Arlay descendaient, portaient *d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant?*

A la première race des sires de Cuisel succéda, en effet, dès la fin du XIIIe siècle, Jean, cadet de la maison de Chalon-Bourgogne, gouverneur du comté de Bourgogne, seigneur d'Arlay et d'Arguel[1]. Les membres de sa famille brisèrent leurs armes soit d'une étoile d'azur, soit d'une molette de sable, soit d'un croissant placé sous l'étoile dans le sens de la bande. Y joignirent-ils jamais le blason de Franche-Comté? Il est évident que Vaucluse adopta leur écu, d'après les documents suivants, en dehors même de celui que le manuscrit de Cuiseaux a rendu si confusément.

29—III. A partir du XVe siècle: *Ecartelé, aux 1er et 4e de gueules à la bande d'or,* qui est de Chalon; *aux 2e et 3e d'or au cornet d'azur lié de gueules, virolé et enguiché d'argent,* qui est d'Orange; *sur le tout cinq points d'or équipollés de quatre d'azur,* qui est de Genevois moderne. (Pl. XI)

Sur la cheminée de cuisine de la chartreuse, du XVIe ou XVIIe siècle. Le *sur le tout* n'y est qu'écartelé, ce qui doit être une erreur, et les émaux ne sont pas indiqués.

Un seigneur de Chalon-Arlay se maria à la fin du XIVe siècle à Marie de Baux, héritière de la principauté d'Orange par son père, et du comté de Genevois par sa mère, sœur de Robert de Genève, l'antipape Clément VII, dernier descendant mâle de sa race, mort en 1394. Mais ce comté fut adjugé à la maison de Savoie par l'empereur d'Allemagne, et les Chalon-Orange n'en portèrent les armes que pour soutenir leurs revendications à son sujet. La brisure des Arlay disparut de leur écusson avec l'extinction de leurs aînés, comtes d'Auxerre, en 1424.

30—IV. En 1696: «*Coupé, au 1er d'or à une bande de gueules, parti d'or à un cor de chasse d'azur, embouché, virolé et lié de gueules, au second [de gueules] à un sautoir alaisé d'or, accompagné de quatre besans de même.*» (Pl. XI)

Armorial de France, 32, 199, p. 996, et 32, 233, p. 411. La couleur du champ du second coupé n'est pas dans le texte de d'Hozier; le dessin colorié permet de combler cette lacune. — Cet écu, seulement parti de la bande et du sautoir, non alaisé, avec besants, se conserve aux archives de l'hôpital de Cuiseaux, sur un cachet armorial inédit, qui fermait une lettre écrite le 23 septembre 1784, par Dom Sorel prieur de Vaucluse. — Il est de même, mais martelé sous la Révolution, au-dessus de l'entrée du monastère, accompagné d'une inscription où se lit la date de 1785, époque de la reconstruction du portail. Les armes d'Orange n'y figurent pas non plus.

On remarquera que le texte de 1696 porte pour Chalon des émaux inverses à ceux décrits dans les deux écus précédents. Les armoriaux donnent indifférem-

---

[1] Ses frères aînés, Othon et Jean, issus d'une autre mère, portèrent l'un de Bourgogne-comté, l'autre comte d'Auxerre, de Chalon simple.

ment l'une ou l'autre version. Ils ont probablement tous raison en ce sens que tel prince a pu porter d'une manière et tel autre prince d'une autre manière. Ne devraient-ils pas le spécifier? La différence d'émail, au cornet, provient d'une cause semblable ou d'un enregistrement défectueux.

Quant au second coupé de cet écu de 1696, qui est le second parti du cachet et du blason sculpté au-dessus de l'entrée, il est un problème. Fait curieux, d'après Rietstap il est identique au blason des *Chalon* ou *Schloen, Schlun, Slom,* dans les Provinces rhénanes, qui n'ont aucun rapport avec les Chalon de Franche-Comté. Y aurait-il eu une forte méprise des habitants de Vaucluse au moment de constituer les armes à déclarer officiellement?

Dans une *Notice historique sur la chartreuse de Vaucluse (Jura),* par un Franc-Comtois (Lons-le-Saulnier, 1885, p. 25) on lit: «Louis XIV leur permet [aux chartreux] en 1668 de mettre des [*sic,* pour ses?] armoiries et le bâton royal à leur porte pour indiquer qu'ils étaient sous sa sauvegarde, et par là même, exempts de toute réquisition. Ce blason, brisé, a presque disparu pendant les horreurs de 1793.» Nous avons vu à l'article de la Grande-Chartreuse ce qu'il fallait penser de ces armoiries royales affichées pour de telles causes. Dans la Bresse, le Bugey et la Franche-Comté elles furent très multipliées au XVIIe siècle sur les habitations de toutes sortes, à cause des guerres. On les épargnait alors comme l'Ange exterminateur faisait des maisons teintes du sang de l'agneau pascal. Ordinairement elles sont sur une porte de service des monastères, celle qui donnait accès aux granges, basses-cours, écuries et étables qui étaient les principales choses mises à réquisition par les armées. Où étaient-elles à Vaucluse? La notice ne le dit pas. Actuellement parmi les ruines de la chartreuse on découvre bien les débris d'une pierre armoriée dont il est impossible de relever les emblèmes.

La plupart des informations contenues dans cet article sont dues à de bienveillantes communications de M. l'abbé Jacquin, qui prépare l'histoire de Vaucluse.

14—1140. Notre-Dame du Val-Saint-Pierre,

en Thiérache, dans l'ancien diocèse de Laon, du côté de Vervins, fondée par Raynaud (ou Réginald) seigneur de Rosoy, fut emportée par la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle.

31—I. *D'argent à trois roses de gueules, feuillées d'or,* qui est de Rosoy. (Pl. XI)

Dans Dom Le Vasseur.

C'est ce que donne Rietstap à Rosoy en Picardie. La Thiérache était autrefois rattachée à cette province.

32—II. En 1696: «*De gueules à un tabernacle soutenu de trois colonnes d'or, dans lequel est la figure de la Ste-Vierge, à dextre, d'argent, et celle de St-Pierre de même à senestre, accompagnez en pointe de deux clefs adossées et passées en sautoir d'argent, surmontées d'une fleur de lis d'or, et une bordure*

de même chargée de ces mots en caractères de sable : SIGILLUM MAGNUM CARTUSIÆ VALLIS SANCTI PETRI.» (Pl. XI)

Armorial de France, 32, 225, p. 335, et 32, 256, p. 342. La légende n'est pas sur le dessin colorié, la bordure y est d'or plein.

Il est inutile de faire remarquer que cet écusson est tout bonnement un sceau, inconnu, transformé en armoiries.

15—1144. Notre-Dame, de Bouvante,

ou *Val-Sainte-Marie,* près de Pont-en-Royans, en Dauphiné, au diocèse ancien de Die, fondée par Guigue-Dauphin V, comte d'Albon et de Vienne, reçut de grands bienfaits de ses successeurs, dont l'un d'eux y mourut chartreux. Elle n'existe plus depuis la Révolution française.

33—I. . . . *un château à trois tours* . . . qui est de Vienne-Albon. (Pl. XII)

M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, dans sa brochure intitulée : *De l'origine des mots* DAUPHIN et DAUPHINÉ *et de leurs rapports avec l'emblème du dauphin en Dauphiné, en Auvergne et en Forez* (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* année 1893, t. LIV, Paris, 28 p. in-8°), a très bien établi la dénomination et les armoiries des souverains de l'ancienne province du Dauphiné. «En Auvergne comme en Dauphiné, conclut-il, Delphinus est d'abord un prénom, puis un nom patronymique, puis un titre de dignité. Il prend définitivement ce dernier sens, dans les deux pays à la fin du XIIIe siècle, vers l'année 1282 qui correspond à l'avènement de Robert III en Auvergne et de Humbert I en Dauphiné. A la même époque apparaît pour la première fois le mot Delphinatus.» Il rapporte auparavant ce passage de l'*Histoire du Dauphiné* par Chorier, réimprimée à Valence en 1878 (t. I, p. 600) : «Les armes des Comtes de Viennois, sous les deux premières races, étaient un château composé de trois tours, ainsi qu'il paraît sur les sceaux» ou plutôt les contre-sceaux «de ces princes. Tels sont ceux du dauphin Guigue-André [1], de l'an 1200 et de l'an 1225, tels sont ceux de Guigue VII [2], de l'an 1244, de l'an 1246, de l'an 1254 et de l'an 1258. Il est vrai que celui-ci, qui est le dernier des dauphins de la deuxième race, commença le premier à placer un dauphin dans son écu, mais sans quitter les anciennes armes de ses prédécesseurs. Il est représenté, dans un sceau de l'an 1258, à cheval et armé, et un dauphin dans son écu qu'il porte à son bras gauche, mais de l'autre côté du sceau est représenté un château comme les vraies armes de sa maison. Enfin ce prince, par inclination pour ce symbole, fit graver le dauphin seul sur un sceau particulier, qu'il appela son sceau secret.» M. Prudhomme étant d'accord avec Chorier, jusqu'à la fin du XIIe siècle, il est superflu d'insister davantage sur le blason du fondateur de Bouvante.

34—II. Au XIIIe siècle : *D'or au dauphin vif d'azur, crété, lorré* (ou *oreillé*) *et barbé* (ou *barbelé*) *de gueules,* qui est du Dauphiné. (Pl. XII)

---

[1] M. Prudhomme prouve qu'il s'appelait *André-Dauphin* et non pas *Guigue.*

[2] C'est le Guigue VI de M. Prudhomme, par suite de l'erreur précédente dévoilée.

Fig. 14. Armes de la chse de Bouvante sur une gravure ancienne, représentant ce monastère, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chartreuse.

Fig. 15. Partie supérieure du cartouche renfermant le titre de la peinture qui représente la chse de Bouvante. (*Galerie des Cartes* de la Gde-Chartreuse.) Réduction.

Dans Dom Le Vasseur. — Sur une gravure du XVIIe ou du XVIIIe siècle, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, représentant le Val-Sainte-Marie (fig. 14).

A la date de ces documents, l'écu au dauphin seul devait encore se trouver sur les vieilles constructions du monastère, qui, alors, usait plutôt du suivant.

35—III. A une époque indéterminée, certainement au XVIIe siècle et en 1696 : «*D'argent à un dauphin d'azur surmonté d'une fleur de lys de même.*» (Pl. XII)

Armorial de France, 32, 204, p. 261, et 32, 228, p. 133. — Sur quatre sceaux décrits par Vallier (p. 50-51) dont trois armoriaux, et le quatrième sans écusson, apposé à une lettre de 1686 ; ce dernier pourrait être du XVIe siècle, dit l'auteur de la Sigillographie. — Sous le plan colorié de Bouvante, de la *Galerie des Cartes,* un dauphin originalement figuré la queue en l'air, pose au-dessus du titre de la peinture sa tête, de face, sommée d'une fleur de lis (fig. 15).

Celle-ci s'explique par la raison qu'elle servait à distinguer notre chartreuse des autres couvents fondés par les mêmes princes, et, de plus, que les dauphins de France, successeurs des dauphins de La Tour-du-Pin, ou de la troisième race, en portaient. Les émaux proviennent sans doute d'une déclaration imparfaite.

16—1145. Saint-André-des-Ramières,

monastère de femmes fondé au VIIe siècle à *N.-D.-et-Ste-Agathe de Prébayon,* terroir de Séguret, au diocèse de Vaison, dans le Comtat-Venaissin. Transféré près de là en 1063, à St-André-des-Ramières, commune de Gigondas, même diocèse, dans la principauté d'Orange, cédé par une abbaye d'Arles, il garda longtemps indifféremment le nom de l'un et l'autre lieu dont le premier resta dépendance habitée du second. Leurs moniales s'affilièrent vers 1145 à l'Ordre cartusien.

Dans le courant du XIVe siècle elles s'en détachèrent, passèrent sous la juridiction épiscopale, puis en furent exemptées jusqu'à la Révolution qui les dispersa.

36. — *D'or au cornet d'azur,* aliàs *de sable, enguiché, virolé d'argent, et lié de gueules,* qui est d'Orange. (Pl. XII)

Dom Le Vasseur donne les armes des Baux, *de gueules à l'étoile d'argent de seize rais,* parce que avec Dom Le Couteulx (*op. cit.,* t. II, p. 33 et 505) il reconnaît pour principaux bienfaiteurs de la chartreuse, les souverains de la région issus de cette famille, les trois frères Guillaume IV, prince d'Orange, Bertrand, seigneur de Berre et Hugues vicomte de Marseille, avec leur mère Tiburge, héritière d'Orange, veuve de Bertrand de Baux. L'unique charte qu'ils citent, de 1182, regarde toutes les chartreuses et ne renferme rien de spécial pour Saint-André où elle fut rédigée. On peut cependant inférer de là qu'elle a été délivrée en sa considération et, par conséquent, qu'il jouissait de la faveur des seigneurs du lieu avant ce temps, comme il en jouit après, à tel point qu'ils finirent par s'en déclarer fondateurs. (Cf. aux archives dép. de Vaucluse, série H, t. III, p. 74 et suiv., notes mss. sur Saint-André, et 15 pièces, de 1620 à 1669, concernant l'hommage dû au prince d'Orange qui s'en prétendait fondateur.) Dès lors, un seul document, surtout de la nature de celui de 1182, n'autorise pas à donner d'autres armes que les leurs, ni même avec les leurs, bien que quatre sceaux des princes d'Orange de la famille des Baux (deux en 1255, un en 1256 et vers 1280) portent l'étoile et le cornet, d'après Blancard (*Iconographie des Sceaux et Bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des Archives dépales des Bouches-du-Rhône,* 2 vol., Marseille et Paris, 1860; il y a eu 2 édit. la même année), Douët d'Arcq (*Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire,* 3 vol., Paris, 1863-68), et le Dr Barthélémy (*Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux,* Marseille, 1882)[1].

---

[1] Le Dr Barthélémy écrit, p. 549: «Le blason des Baux ne remonte pas au-delà du XIIIe s.. . . . . Ce n'est que plus de trente ans après la mort de Bertrand . . . , survenue en 1180, ... que nous voyons apparaître pour la première fois les armes qui servirent à distinguer d'une manière permanente les diverses branches de cette maison. Guillaume de Baux Ier» IV d'Orange, «fils et successeur de Bertrand, adopta le cornet des princes d'Orange» sceau de 1193. «Hugues de Baux, son autre fils, et Raymond, seigneur de Berre, petit-fils de Bertrand, tous les deux vicomtes de Marseille par leur mariage, prirent l'étoile à 16 rais comme nous le verrons par leurs sceaux de 1214 et de 1220.» Le prédécesseur de Hugues et de Raymond, vicomtes de Marseille, portait un pal (Blancard, *op. cit.*). Mais alors les princes d'Orange qui portèrent l'étoile, de qui la tenaient-ils, et pourquoi la prirent-ils? Il me semble que, d'un côté comme de l'autre, son apparition sur les sceaux n'est pas à prendre comme date d'origine. Elle doit remonter plus haut, au père ou au grand-père paternel de Guillaume IV, pour qu'elle se soit perpétuée durant un siècle dans sa lignée. Le comte de Pontbriant, dans son *Histoire de la Principauté d'Orange* (Avignon-Paris-La Haye, 1891, p. 12), rapporte que les Baux prétendaient descendre du roi mage Balthazar, venu d'Ethiopie en Provence! d'où leur étoile et ce cri de guerre: *A l'asard Bautézar!* Quant au cornet, dont le Dr Barthélémy ne dit pas que Guillaume IV fut le premier à le prendre, mais qu'il l'«adopta . . . des princes d'Orange», la tradition en fait l'emblème, non l'armoirie, ce qui est différent, de Guillaume I-au-Cornet. A supposer qu'il ne soit pas si ancien, il faudrait au moins qu'il vienne du grand-père maternel de Guillaume IV.

17—1146. Notre-Dame d'Oujon,

au diocèse de Genève, dans le pays de Vaud, non loin de Nyon et du lac Léman, fondée par Louis I, seigneur de Mont, fut détruite par les Bernois protestants en 1537.

37. — *D'or à la croix de sable,* aliàs *d'argent à la croix de gueules,* qui est de Mont. (Pl. XII)

Fig. 16. Sceau de la chse d'Oujon, appendu à un acte de 1260, des archives cantonales vaudoises.

Les sceaux d'Ebal I (1244) et d'Henri I (1254), sires de Mont, petit-fils et arrière-petit-fils de notre fondateur, portent dans le champ un demi-lion contourné. Les sceaux d'Ebal II (1254), de Jean I (1288), de Jean II et de son frère Henri (1318), sires de Mont, frère, petit-fils et arrière-petits-fils d'Henri I, sont armoriaux et leur écu porte une croix. (*Les dynastes de Mont, soit des Monts,* par M. L. de Charrière: Explication des planches, et planches, p. 227 à 228 du t. 28 des *Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande,* Lausanne, 1873.) Le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud,* par Martignier et de Crousaz (Lausanne, 1867, p. 600), ne donne aussi qu'une croix aux seigneurs de Mont, et blasonne: *d'or à la croix de sable.* Ils ajoutent que les cadets brisaient ces armes d'un lambel. L'*Armorial historique du pays de Vaud,* par A. de Mandrot (2e édit., Lausanne, 1880), offre trois écus que, lorsqu'on a étudié le mémoire de M. de Charrière, on doit rapporter à la même famille. Le premier est intitulé « de MONT-le-GRAND (Sires) *Sires de Mont, et Rolle* »; il porte *d'or au lion issant d'azur.* C'est l'emblème des plus anciens sceaux connus des seigneurs de Mont, transformé en armoirie. Le deuxième, *d'or à la croix de sable chargée d'une coquille d'argent,* est attribué à « de MONT *(Aubonne, Cossonay.)* » Il y a en effet des membres de cette maison qui ont habité Aubonne et Cossonay. Le troisième, *d'argent à la croix de gueules,* est placé sur cette inscription: « des MONTS (Sires) *Sires de Mont.* » Les deux derniers écus correspondent aux sceaux armoriaux publiés par M. de Charrière. Mais où M. de Mandrot et le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* ont-ils trouvé l'un la coquille, et tous les deux les émaux? Ils ne le disent pas.

Le seul sceau connu d'Oujon (1260) porte une croix à double croisillon (fig. 16). Il a déjà été publié dans les *Documents inédits* sur cette chartreuse (t. VI, 2e série des *Mém. et doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse rom.*), et par Vallier (p. 53), à qui il inspire ces réflexions: «Il n'est pas besoin d'être un grand clerc pour savoir que le croisillon supérieur n'est autre chose que l'inscription qui fut placée sur la croix du Sauveur . . . . . Serait-ce les armes de Louis de Mont, fondateur de cette maison?» Si la croix n'a pas été l'armoirie du fondateur, elle le fut de ses successeurs, comme elle était aussi l'emblème de plusieurs des premières chartreuses. C'est à ce double titre qu'elle peut avoir été prise par Oujon.

En blanc dans Dom Le Vasseur.

18—1151. [Notre-Dame-et-Saint-Jean-Baptiste du] Reposoir,

anciennement du diocèse de Genève, aujourd'hui d'Annecy, bâtie par Aymon seigneur de Faucigny et dans ses domaines; elle fut supprimée en 1793. Rétablie en 1844 par la Grande-Chartreuse, de nouveau supprimée par le gouvernement de Victor-Emmanuel, roi de Piémont, en 1855, jusqu'à la réunion de la Savoie à la France, en 1863, elle est évacuée pour la troisième fois depuis septembre 1901.

38—I. *De gueules à trois pals d'or,* aliàs *palé d'or et de gueules de six pièces,* qui est de Faucigny. (Pl. XII)

Dans Le Vasseur, qui donne un palé, et les documents suivants.

39—II. Au XIXe siècle: *Parti, de gueules à trois pals d'or,* qui est de Faucigny, *et de gueules à la croix d'argent,* qui est de Savoie; *au chef cousu de gueules, chargé d'un monde d'or accompagné de sept étoiles de même posées en demi-cercle,* qui est de la Grande-Chartreuse. (Pl. XII)

Cet écusson réunit celui du fondateur, celui de la maison de Savoie, grande bienfaitrice, dont on voit le blason avec la devise FERT dans le petit cloître qu'elle refit au XVIe siècle, et celui de la Grande-Chartreuse, restauratrice de tout le couvent au XIXe siècle. Il fut sculpté sur l'édifice vers 1871, et gravé sur un sceau — le *sigillum magnum* — où il y a deux erreurs: le globe est d'azur sur champ de gueules, et la septième étoile, en dehors du chef, est reléguée dans l'espace réservé à la légende (Vallier, p. 54-55).

M. l'abbé Falconnet, dans son ouvrage intitulé: *La chartreuse du Reposoir* (Montreuil-sur-Mer, 1895, p. 21), rapporte avec bien d'autres historiens que la devise FERT, qui accompagne les armes de Savoie, peut être relative à la conduite d'Amédée V, au siège de Rhodes en 1310, et signifierait: *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* Cette interprétation ne résiste pas à la critique historique. On lui en a substitué de non moins douteuses. Un article paru dans le *Corriere della Sera* de Milan, no du dimanche 3 mai 1903, donne l'historique complet de la question et fournit en même temps une solution qui semble définitive si ces quatre lettres sont réellement les initiales d'autant de mots. On la doit au célèbre numismate Promis, qui trouva une monnaie du comte Amédée VII, fils du fondateur de l'Ordre de l'Annonciade, et sur laquelle on lit en toutes lettres: *Fœdere Et Religione Tenemur.*

19—Entre 1151 et 1158. Notre-Dame de Seillon,

près de Bourg, en Bresse, au diocèse ancien de Lyon, fondée dans un prieuré de l'abbaye du Joug-Dieu, par Humbert de Bâjé (ou Baujé) archevêque du lieu. Celui-ci, après avoir renoncé à son siège, se fit chartreux au Val-Sainte-Marie, puis s'établit à Seillon que sa famille contribua à doter. Cette chartreuse subit le sort de tous les monastères français à la fin du XVIIIe siècle.

40—I. *D'azur au lion d'hermines,* qui est de Bâjé. (Pl. XII)

Dans Dom Le Vasseur.

L'*Armorial des Evêques et Archevêques de Lyon* (op. cit., p. 41) attribue ces armes à Humbert de Bâjé. Elles furent au moins celles de sa famille. Rietstap *(op. cit.)* et Dom Ambroise Bulliat d'après l'*Histoire de la Souveraineté des Dombes* par Guichenon[1] et celle de Bresse et de Bugey par le même, dans *La Chartreuse de Seillon* (Montreuil-sur-Mer, 1890, p. 27), disent le lion d'hermines *armé, lampassé et couronné d'or,* contrairement aux armoriaux précédents et à ceux de Jouffroy d'Eschavannes et de Révérend du Mesnil *(op. cit.)* qui fait observer que les historiens Bara et Pingon donnent de préférence un champ de gueules au lieu d'azur. Ces particularités n'ont probablement pas été adoptées de tout temps. Par exemple il n'y a pas de couronne sur le sceau de Marguerite de Bâjé dont il sera question à Poleteins, en 1230. C'est peut-être un tort des armoriaux de ne pas s'occuper plus en détail des divergences ou des variations qui se rencontrent dans les armoiries d'une même maison, laissant croire que son blason a toujours été invariablement tel qu'ils le décrivent.

41—II. En 1696: «*D'azur à une croix longue d'or entortillée de la lettre* S *de même, et accostée en chef de deux étoiles aussy d'or.*» (Pl. XIII)

Armorial de France, 32, 199, p. 373, et 32, 233, p. 490. — Cet écu à l'initiale de Seillon se voit sur les trois sceaux décrits par Vallier (p. 62-63), et qui sont du XVIIIe siècle. Il est à présumer que son emblème existait avant 1696 sur un autre sceau qui servit à la déclaration.

20—1156. Notre-Dame de Bonnefoy,

en Velay, au diocèse de Viviers, fondée par Guillaume, seigneur de Mézenc, et par Raymond V, comte de Toulouse, qui construisit l'église, tous deux fils du comte Alphonse-Jourdain. Dans les actes du Chapitre général de 1500 (Le Couteulx. t. III, 178), le prince Charles de Bourbon, seigneur d'Aubigny, mort du vivant de son père, est appelé fondateur de cette maison, qui subsista jusqu'à la Révolution.

42—I. *De gueules à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or,* qui est de Toulouse. (Pl. XIII)

---

[1] Publiée par M. Guigue, à Bourg-en-Bresse, en 1874.

Dans Le Vasseur.

La croix dite de Toulouse est un des plus anciens emblèmes héréditaires connus; aussi prit-il le nom de ses premiers possesseurs éteints dès la première moitié du XIIIe siècle. Il daterait pour le moins du grand-père de notre fondateur. «L'emploi des armoiries dans les sceaux, suivant les auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique,* ne peut remonter avant le milieu du XIe siècle, et l'usage n'en devint fréquent que dans le cours du suivant. J'ajouterai que plusieurs grands seigneurs ne les ont même exprimées que vers la fin de ce siècle. Le sceau de Raymond de St-Gilles, pendant à un diplôme de 1088, présente, disent les auteurs cités plus haut, la croix de Toulouse cleschée, vidée et pommetée.» (Quantin, *op. cit.,* col. 94.) Pour les «Sceaux des comtes de Toulouse, le sceau de Raymond de Saint-Gilles, . . . en 1088, est le plus ancien que l'on connaisse. C'est une bulle de plomb sur le premier côté de laquelle est représenté le comte à cheval, tenant de la main droite une épée levée, avec ces mots pour légende: † S. *Raimondi comitis ;* sur le revers est une croix de Toulouse.» (Ibid. col. 754.)

Le *Dictionnaire de Numismatique* (op. cit., col. 278) affirme le même fait: «Le sceau de Raymond de Saint-Gilles pendant à un diplôme de l'an 1088, présente la croix de Toulouse cléchée, vidée et pommetée. Elle «est semblable «à celle que le grand Constantin éleva dans le marché de Constantinople et à «celle qu'il avait vue au ciel lorsqu'il combattit Maxence.» (*Ducange sur [la Vie de] Saint-Louis,* p. 252.)» Ailleurs (col. 285 - 286) le même ouvrage ajoute avec justesse: «Nous croyons qu'elles [les armoiries] ne devinrent héréditaires que successivement, c'est-à-dire que les nobles se fixèrent à certaines armoiries les uns plus tôt et les autres plus tard. Celles des comtes de Toulouse, plus anciennes que la première croisade, se retrouvent sur leurs sceaux dans les siècles suivants.» Paul Lacroix *(op. cit.,* p. 328) parle de même.

Grandmaison (*op. cit.,* col. XVI), qui n'admet «l'usage des armoiries» qu'«au commencement du XIIIe siècle», parce qu'il est seulement alors «un peu généralement établi», est obligé de convenir que «la croix de Toulouse, à cause de sa forme toute particulière, à cause surtout de sa transmission constante sur les sceaux des comtes de Toulouse est une preuve qu'au XIe siècle les armoiries étaient héréditaires dans la famille de Toulouse, mais dans cette famille-là seulement, et d'un exemple unique, peut-être, on ne saurait déduire une règle générale. Nous n'avons jamais pensé, ajoute-t-il, comme les écrivains que nous combattons, que les armoiries fussent devenues héréditaires en quelque sorte tout d'un coup, mais au contraire qu'elles ne le devinrent que successivement, plus tôt dans une famille, plus tard dans une autre. Raymond de Saint-Gilles, ayant déjà avant la première croisade une croix pour emblème ou symbole de sa foi, la porta naturellement à cette expédition fameuse, et ses successeurs la conservèrent comme un souvenir de la gloire et de la piété de leur aïeul.» Faut-il qu'un usage soit très répandu ou bien qu'il soit inventé et pratiqué par quelques-uns, même par un seul, pour exister? Dès que les armoiries ont fait leur apparition, n'existent-elles pas? Est-il nécessaire pour cela qu'il y en ait peu ou beaucoup? Il suffit qu'il y en ait et une seule, car il a bien

fallu qu'elles commencent par cette unité. Et si cette armoirie est du XIe siècle, ne doit-on pas admettre que les armoiries datent du XIe siècle? En assigner l'origine à toute autre époque, attendre à cet effet qu'elles soient davantage de mode, semble arbitraire. Quand même la croix du sceau de 1088 ne serait pas dans un écu, s'ensuivrait-il qu'elle ne peut être considérée à cette date comme emblème héraldique? Ne pouvait-elle se trouver sur l'écu comme sur le sceau du comte? Et ce ne serait qu'un peu plus tard qu'on aurait songé à placer, dans le sceau, l'écu lui-même chargé de l'emblème dont il était déjà orné en dehors du sceau et comme celui-ci. Naturellement l'art héraldique ne naquit pas de toutes pièces et sous toutes ses formes en un jour.

43—II. A partir du XVIe siècle: *D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules brochant,* qui est de Bourbon-France. (Pl. XIII)

Ce deuxième écusson se conjecture de l'histoire de la chartreuse, d'après ce que j'en rapporte, et du suivant qui n'en est qu'une modification.

44—III. En 1696: «*D'azur à trois fleurdelis d'or, 2 et 1, surmontées d'un agneau pascal d'argent.*» (Pl. XIII)

Armorial de France, 32, 208, p. 1252, et 32, 241, p. 1195.

La *cotice* a disparu peut-être parce que, depuis l'avènement de la branche aînée des Bourbons sur le trône, celle-ci ne brisait plus son écu, et elle a été remplacée par un *agneau pascal* pour se distinguer des armoiries similaires si nombreuses en France.

21—1158. [Notre-Dame de] Lund,

probablement dans les environs de cette ville de Suède, alors réunie au *Danemark.* Commencée par Eskil, archevêque de Lund, la chartreuse fut abandonnée dès 1181.[1]

45.— *D'or semé de cœurs de gueules à trois lions léopardés d'azur, l'un sur l'autre,* qui est de Danemark. (Pl. XIII)

Dans Dom Le Vasseur.

Son attribution est-elle justifiée? Cet essai de fondation eut-il des rapports avec les maîtres temporels du lieu, ou simplement avec l'archevêque qui appela les chartreux? Celui-ci était-il de la famille royale?

---

[1] Les auteurs lui donnent le nom de *Domus in Dania* ou de *Lund,* parce qu'elle fut fondée par l'archevêque de cette ville sous la domination du Danemark, mais on ignore à quel endroit elle était positivement située. Dans les *Scriptores rerum Danicarum,* on lit au t. I, p. 340: «*Annales Bartholiniani* . . . . Ano 1156, Eschillus carthusienses in Daniam sollicitat.» Au mot *Eskillus* de la table générale du même ouvrage, le renvoi à ce passage est inexact: «Carthusianos in Daniam ducit 1155, t. I, p. 340.» D'après l'abbé Gillet (*op. cit.,* p. 120 et suiv.), ce fut, en effet, en 1156, que Eskil, passant par la chartreuse du Mont-Dieu, y sollicita une colonie de moines accordée par le Chapitre général de 1158.

22—1160. Notre-Dame du Val-Saint-Jean-Baptiste de Seitz,

au diocèse d'Aquilée, fondée dans ses états par Ottokar, dernier marquis de Styrie, reconnaît comme second fondateur Léopold, duc d'Autriche, beau-frère et successeur d'Ottokar, duc de Styrie, fils du premier fondateur. La maison d'Autriche lui fit beaucoup de bien jusqu'au règne de l'un de ses membres, Joseph II, empereur d'Allemagne, qui la supprima en 1782.

46—I. *De sinople à la panthère d'argent, vomissant des flammes de gueules,* qui est de Styrie. (Pl. XIII)

Dans Dom Le Vasseur.

C'est bien l'armoirie de Styrie, donnée par Rietstap, dans la première édition de son *Armorial général.* En tête de celui-ci (1re et 2e édit.), son *Dictionnaire des Termes du Blason* définit la panthère héraldique: «Elle ne se trouve que dans les armoiries autrichiennes et principalement styriennes et a la forme générale d'un lion rampant avec sa queue, la crinière hérissée et les pattes de devant pareilles à celles d'une aigle. D'après les dernières recherches sur les monuments, les anciens artistes représentaient la panthère héraldique avec une tête de cheval portant des cornes de bœuf et vomissant des flammes. Plus tard on fit encore jaillir des flammes de ses oreilles et narines, ce qui est contraire aux modèles antiques.» (2e édit. t. I, p. XXVII, — figure à la pl. V, no 56.) On trouve en effet cet animal lançant des flammes par les oreilles dans l'armorial de Siebmacher, édité par Köhler (*Das grosse und vollständige Anfangs-Siebmacherische, hernach Fürstische und Helmerische, nun aber Weigelische Wappenbuch, ... mit einer Vorrede von Johann David Köhlers. Nürnberg, 1769;* 2 vol. in-fo qui comportent ensemble 6 parties et 3 suppléments). Le blason de Styrie y est au t. I, 2e partie, pl. 2 et au t. II, 6e partie, 2e subdivision, pl. 1.

47—II. *De gueules à la fasce d'argent,* qui est d'Autriche. (Pl. XIII)

Ce blason, sans nul doute, fut pris par la chartreuse, quand la maison d'Autriche eut succédé à celle de Styrie. On le voit sur le document qui porte l'écusson suivant.

48—III. Au XVIIe ou au XVIIIe siècle: *Parti, au 1er de... au saint-Jean-Baptiste tenant une bannière, et ayant à ses pieds un agneau passant à la tête contournée de . . . .; au second de gueules à la fasce d'argent,* qui est d'Autriche. (Pl. XIII)

Sur un sceau appliqué à un document de 1720, décrit par Vallier (p. 60), qui se trompe en intervertissant les émaux: *d'argent à la fasce de gueules.*

Le saint Jean-Baptiste figure comme arme parlante et distingue l'écu de Seitz de tous les écus si répandus à la fasce d'Autriche.

23—1163. Notre-Dame de Scala-Dei,

au diocèse de Tarragone, en Catalogne, fondée par Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Barcelone, supprimée en 1836 par une loi de 1835.

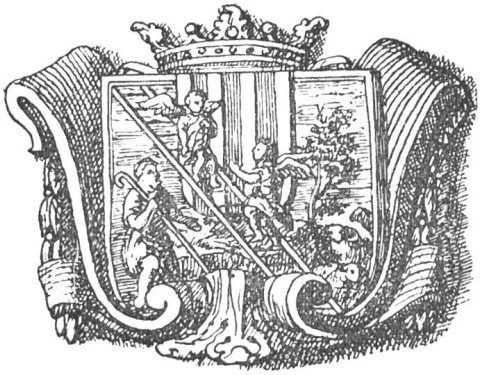

Fig. 17. Armes de la chse de Scala-Dei au bas d'une image aux archives de la Gde-Chartreuse.

49.—I. *D'or à quatre pals de gueules,* qui est de Catalogne-Aragon. (Pl. XIV)

Dans Dom Le Vasseur. — Cet écusson (incomplet, il y manque un pal) est dans une sorte de cartouche représentant un berger, des brebis et deux anges sur une échelle, le tout au bas d'une gravure provenant de Scala-Dei, aux archives de la Grande-Chartreuse (fig. 17).

50—II. A une époque incertaine et concurrament au premier: *D'or à quatre pals de gueules; sur le tout (d'azur?) à une échelle soutenue par deux anges et sommée d'une croisette d'argent.* (Pl. XIV)

Sur deux sceaux armoriaux inédits, l'un à trois l'autre à quatre pals gravés en creux, plaqués à des documents écrits par le prieur D. Miguel de Aloy, le 16 juillet 1806 (fig. 18), et le 25 octobre 1807 (fig. 19).

L'emblème de l'écu en abîme, particulier à Scala-Dei, se voit sur le sceau de cette maison, dans Vallier, p. 61, et sur d'autres inédits (fig. 20, 21, 22, 23 et 24) que M. Fernando de Sagarra, de Barcelone, qui me les a communiqués fort obligeamment ainsi que les précédents, se propose de publier au tome III de sa *Sigilografia Catalana,* en préparation.

A la date de fondation de Scala-Dei, le blason bien connu aux pals de gueules était déjà porté par la maison de Barcelone-Catalogne. Il est sur le sceau de Raymond-Bérenger II, comte de Provence, pendu à une charte de 1150, conservée aux archives des Bouches-du-Rhône, à Marseille. Raymond est figuré à cheval armé d'un bouclier à trois pals, sur lesquels broche un mince filet en sautoir et en fasce[1]. L'intérêt de ce fait est que Raymond-Bérenger II, d'une branche cadette de la maison de Barcelone, est le cousin germain de notre fondateur qui portait lui aussi les mêmes armes[2]. Ne doit-on pas admettre, en

---

[1] Blancard, *op. cit.* — M. Bouly de Lesdain, dans ses *Etudes héraldiques sur le XIIe siècle* (Paris, 1907, p. 11-12), explique ainsi le filet brochant sur les pals: «La *boucle* est une armature métallique appliquée sur la face externe de l'écu. Elle consiste, au moins à notre époque, en un disque central ou umbo, plus ou moins saillant, duquel partent un certain nombre de rais généralement terminés en fleurs de lys ..... D'assez bonne heure, cette boucle put se rencontrer sur l'écu avec d'autres pièces.»

[2] Blancard, *op. cit.* Le sceau, de 1193, a l'écu à 5 pals. Ceux d'Alphonse, son fils cadet, présentent, en 1193, un écu brisé, aux mêmes armes, où l'on ne peut compter les pals; en 1202, un écu sans emblème; en 1208, un écu à 4 pals. Les sceaux d'Alphonse II, que M. de Sagarra compte publier, sont aussi aux mêmes armes.

Fig. 18

Fig. 19

Fig. 20

Fig. 21

Fig. 22

Fig. 23

Fig. 24

Sceaux inédits de Scala-Dei, sur documents du 16 juillet 1806 (fig. 18), du 25 oct. 1807 (fig. 19, légende: SACRA SCALÆ DEI CARTVSIA), du XIIIe siècle (fig. 20), du XIVe siècle (fig. 21 et 22, légende: † S[igillum] DOMVS SCALE DEI), du 26 juin 1519 (fig. 23, légende: † SIGILLUM...), des XVIIIe et XIXe siècle (fig. 24). Collection de M. Fernando de Sagarra, à Barcelone; le dernier aussi à La Valsainte et aux arch. de Palma, île de Majorque.

conséquence, que la branche cadette les tenait de la branche aînée, ce qui les ferait remonter avant 1130, année de la mort de leur ancêtre commun? [1]

---

[1] Raymond-Bérenger III, cte de Barcelone (1093-1130),
Ier du nom comme cte de Provence en 1112, par son mariage avec Douce, héritière de ce comté.

Raymond-Bérenger IV, cte de Barcelone (1130-1162), ép. Pétronille, reine d'Aragon en 1137.			Bérenger-Raymond, cte de Provence (1136-1144).
Alphonse II, roi d'Aragon et cte de Barcelone (1162-1196).		Raymond-Bérenger III, cte de Provence (1168-1181).	Raymond-Bérenger II, cte de Provence (1144-1167).
Pierre II (1196-1213), continue la lignée des rois d'Aragon.	Sanche, cte de Provence (1181-1185).	Alphonse (1185-1209) continue la lignée des ctes de Provence.	Douce, ctesse en 1167, fiancée à Raymond VI, cte de Toulouse, dépossédée par son cousin Alphonse II, en 1168, meurt en 1172.

24—1169. [Notre-Dame du] Val-Saint-Maurice de Gairach,

en Styrie, fondée dans son diocèse par Henri évêque de Gurck, donnée vers 1189 par l'un de ses successeurs, Théodore de Colnitz, à des moines d'un autre Ordre, restituée aux chartreux et augmentée en 1209 par Léopold, duc d'Autriche et de Styrie, dévastée par les Turcs en 1564, fut abandonnée en 1591 à la Compagnie de Jésus.

51. — Après 1209 : *De gueules à la fasce d'argent,* qui est d'Autriche. (Pl. XIV)

Dans Dom Le Vasseur.

On ne peut guère douter que cet écusson ait été porté par la chartreuse. Le fondateur aurait droit à ce que son blason fût placé avant celui d'Autriche, mais en avait-il un ? Il est moins probable, encore, que les armoiries données par Siebmacher à son église : *Parti, au 1er d'or au lion de sable, au second coupé de gueules et d'argent (op. cit.,* t. I, part. I, pl. 12), fussent déjà inventées et portées par les évêques de Gurck au XIIe siècle.

25—1170. Notre-Dame de La Verne,

sur les confins des anciens diocèses de Toulon et de Fréjus, et dans ce dernier, en Provence, fondée par Pierre Isnardi [1], évêque de Toulon, elle subit le sort fatal de tous les couvents de France sous la Révolution à la fin du XVIIIe siècle.

52—I. *De sable au sautoir d'argent, cantonné de quatre molettes de même,* qui est d'Isnard. (Pl. XIV)

Telles sont les armes attribuées à une famille de ce nom fort ancienne, par Rietstap et l'*Armorial de Dauphiné.* Celui-ci ajoute qu'elle « a porté ses branches dans le comté Venaissin, la Provence et le Rouergue». Les différentes branches ont brisé leur écu en changeant les émaux, d'après ces auteurs. Grandmaison et d'Eschavannes n'offrent, de ce fait, que les armoiries des cadets.

Dom Le Vasseur attribue au fondateur : *de gueules fretté d'argent,* qui est d'une autre famille Isnard. A en juger par ce qui suit, les moines de La Verne ne croyaient pas l'évêque Pierre de cette maison.

53—II. En 1696 : «*De sable à un sautoir alaisé d'argent accompagné de quatre étoiles de même.*» (Pl. XIV)

Armorial de France, 32, 222, p. 85, et 32, 257, p. 1146.

On remarquera que ce blason est à peu près le même que le précédent, qui, par conséquent, doit être celui de la famille de Pierre Isnardi et le sien, s'il faisait usage d'armoiries. Les petites divergences des deux blasons ne sauraient surprendre après ce qu'on a lu sur la confection de l'*Armorial de France.* Déjà nous avons vu qu'au no IV de Vaucluse (1139), texte et dessin officiels portent un sautoir *alaisé,* tandis que les documents de la maison présentent un sautoir *non alaisé.* Il arrive aussi parfois que, sur les sculptures et les sceaux, les figures n'atteignent pas les bords de l'écu pour les en distinguer, et une étoile se confond facilement avec une molette. *(A suivre.)*

[1] *Isnardi* a fait avec le temps et selon les lieux *Isnard,* puis *d'Isnard* ou *des Isnards.*